

DIVERSIFIER LES INITIATIVES ET LES MODALITÉS DE DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Enjeux : Adapter les politiques de lutte contre la précarité alimentaire à l'accroissement de la demande, à l'émergence de nouveaux besoins: cuisines partagées, accès aux produits frais, accès direct à l'aide alimentaire.

Intégrer aux distributions des produits de première nécessité à destination des jeunes enfants.

Descriptif de l'action : La crise sanitaire et le contexte économique ont mis en évidence et amplifié l'insécurité alimentaire pour de très nombreux ménages marseillais. La diversification des publics concernés nous conduit à réinterroger les circuits de redistribution et la nature des aides proposées. Cette action permettra, à partir d'une observation précise des besoins du territoire, de soutenir et de développer les initiatives de distributions de produits alimentaires et d'accompagner les publics susceptibles d'en bénéficier. Il s'agira notamment de renforcer l'accès à une alimentation saine et de qualité (distribution de produits frais et locaux) mais aussi de soutenir et développer les projets d'épiceries sociales et de restaurants à vocation sociale.

Par ailleurs, l'augmentation de la présence de jeunes enfants à la rue et de familles fait émerger des besoins supplémentaires d'accès aux produits du quotidien nécessaire à l'hygiène et à l'alimentation des jeunes enfants et leurs parents (couches, protections périodiques, lait infantile...). Ces produits difficiles à collecter pour les associations et manquent aux distributions, ainsi cette action permettra de financer tout projet permettant une réponse à ces besoins. Les projets de groupements d'achats et de mutualisation des moyens pour répondre au besoin d'accès aux produits de première nécessité du plus grand nombre seront valorisés.

Sont concernés les établissements publics et les associations.

Afin de pouvoir être prises en compte ces actions devront obligatoirement :

- Se dérouler sur le territoire de Marseille.
- Faire apparaître nécessairement un caractère innovant ou un aspect non couvert.
- Les projets retenus devront débuter en 2023.
- Prévoir des systèmes d'évaluations performants.
- Prendre en compte les objectifs communs (couverture des territoires non-dotés en structure d'aide alimentaire, accès à des produits de première nécessité y compris destination des jeunes enfants).
- Proposer un accueil pour la distribution plusieurs journées par semaine.
- Prévoir des systèmes d'évaluations performants .

Service en charge du traitement des dossiers de candidature: Direction de l'action sociale et des solidarités

Contact : Juliette Ramstein, chargée de mission à la Ville de Marseille, jramstein@marseille.fr

Période de candidature : du 1^{er} mars au 14 avril 2023 (fermeture de la plateforme 22h00).

Libellé plateforme : « Plan pauvreté-précarité alimentaire »

Durée : 1 an